

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Villefranche-de-Rouergue
ROUSSENNAC - Commune

Séance du jeudi 22 janvier 2026

Délibération N° DE_20260122_001

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	12	12
Date de la convocation :		
15/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de réunion Mairie), sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS.

Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Jean-Claude FROMENT, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Joël FROMENT, Thomas LAMOTTE, Carine MARTIN, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUUGE

Représentés :

Absents et Excusés : Thibault CAMMAN, Cédric MARTINS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marie-Laure CAMBOULAS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Convention de mandat pour la réalisation des schémas directeurs d'assainissement collectif des eaux usées et des réseaux d'eau pluvial de la commune de ROUSSENNAC

- Vu la délibération n°30092024-02 du Conseil Communautaire du Plateau de Montbazens en date du 30 septembre 2024 approuvant le marché de prestations de services pour la réalisation des schémas directeurs d'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales sur les communes membres de la Communauté de Communes du Plateau de Montbazens,
- Vu la notification du marché de prestation de services en date du 10 octobre 2024 au groupement d'entreprises A2E-EXFILO-EXPERTSGEO-ADR-AME ayant pour mandataire Aveyron Etudes Environnement A2E sis rue Vieussens

Date de transmission de l'acte: 23/01/2026

Date de réception de l'AR: 23/01/2026

012-211202064-DE_20260122_001-DE

A G E D I

12 000 RODEZ,

- Vu la décision d'attribution d'aides financières de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (Dossier REG-2024-02831) en date du 20 février 2025 avec un taux de 80%, dont le délai de validité est de 48 mois ;
- Vu la loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement » et abrogeant le transfert obligatoire de la compétence « Assainissement » aux Communautés de Communes qui devait intervenir au 1er janvier 2026 ;
- Considérant que les communes membres de la Communauté de Communes du plateau de Montbazens n'ont pas transféré la compétence « Assainissement » à l'intercommunalité, les communes restant compétentes en matière d'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales,
- Vu la délibération n°16122025-06 du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2025 approuvant la signature de conventions de mandat avec les communes pour la réalisation de schémas directeurs d'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales,
- Vu l'article 4 de la loi MOP du 12 juillet 1985,
- Considérant la possibilité de mutualiser les études pour l'élaboration du schéma directeur d'assainissement collectif et pour le diagnostic et le repérage des réseaux d'eaux pluviales,
- Considérant le projet de convention qui définit le mandat confié à la Communauté de communes du Plateau de Montbazens, les conditions de réalisation de l'étude pour la commune de ROUSSENNAC et le montant estimé de la participation de la commune,

Monsieur le Maire expose la nécessité pour la Commune de ROUSSENNAC de réaliser des schémas directeurs d'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales. Il informe que le contrat signé par la Communauté de Communes avec le Groupement d'entreprises A2E-EXFILO-EXPERTSGEO-ADR-AME est un accord-cadre à bons de commande.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mandat et d'éventuels avenants ainsi que tous les documents afférents au dossier (cf annexe),
- **AUTORISE** la Communauté de co

Date de transmission de l'acte: 23/01/2026

Date de reception de l'AR: 23/01/2026

012-211202064-DE_20260122_001-DE

A G E D I

commander la réalisation de cette étude sur le réseau d'eaux pluviales et le réseau assainissement pour le compte de la commune de ROUSSENNAC,

- **DIT** que sera versée, à l'issue de l'étude, la participation de la commune de ROUSSENNAC sur présentation des dépenses réelles par la Communauté de communes du Plateau de Montbazens, conformément au tableau de répartition des dépenses prévisionnelles annexé à la délibération n°16122025 du 16 décembre 2025 de la communauté de communes du plateau de Montbazens,

- de 7 094,20 € HT pour la réalisation du schéma directeur assainissement
- de 5 155,20 € HT pour la réalisation du schéma directeur du réseau pluvial

- **INSCRIT** les crédits concernant cette participation aux budgets communaux (général et assainissement) de la commune de ROUSSENNAC ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel comme présenté ci-dessus ;
- **DECIDE** de déléguer la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la Communauté de Communes du Plateau de Montbazens ;
- **APPROUVE** le projet de convention de mandat comme ci-annexé ;

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Sébastien CAYSSIALS
Président de séance

Marie-Laure CAMBOULAS
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 23/01/2026
Date de réception de l'AR: 23/01/2026

012-211202064-DE_20260122_001-DE
A G E D I

